

L'hon. M. RHODES: Oui.

Le très hon. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): J'imagine que la proposition du ministre vise à obtenir les fonds nécessaires au paiement des traitements des fonctionnaires, le 15 de ce mois.

L'hon. M. RHODES: Oui.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si l'on me permet, cette motion pose incidemment la question de la prorogation, savoir s'il est possible de terminer nos travaux avant ce temps-là. Si nous pouvions en venir à une entente au sujet de ce qui reste à faire, le ministre pourrait peut-être se dispenser de demander ce douzième provisoire. Je dis cela simplement pour indiquer l'attitude de l'opposition, à condition que l'on puisse s'entendre relativement à ce qui reste à faire.

L'hon. M. RHODES: Même dans ce cas, monsieur l'Orateur, il y aurait encore certain inconvénient, parce que la loi actuelle de vérification et de contrôle nous laisse pour ainsi dire sans fonds pour les besoins de chaque jour. Toutefois, à la suite des observations de mon très honorable ami, et étant donné la possibilité d'une déclaration ultérieure, je crois qu'il vaut mieux réserver la motion, et je demande qu'elle le soit.

(La motion est réservée.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

NOUVELLE DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Je prierais le premier ministre de nous dire si le Gouvernement a toujours l'intention d'insister sur la réfection de la carte électorale à cette session-ci. Je le demande, parce qu'on ne semble pas fixé sur ce point.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Demain, probablement, je serai en mesure de répondre de manière plus certaine à cette question, mais pour le moment, autant que je sache, l'intention reste la même.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA DATE DE LA PROROGATION

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): mon intention n'est pas de provoquer une discussion à laquelle le Gouvernement peut être ou ne pas être préparé. Mais si le ministre des Finances (M. Rhodes) se propose de demander un douzième provisoire demain, le premier ministre pourrait d'ici là songer à la possibilité d'une entente qui permette, en siégeant soit dans la matinée ou le mercredi soir ou autrement, d'entrevoir

une date approximative pour la prorogation de la session.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Nous avons à examiner le projet de remaniement électoral, susceptible de provoquer un long débat. D'après ce que j'entends dire, la discussion de cette mesure pourrait durer quelque temps. Je n'ai pas encore eu l'occasion de me renseigner parfaitement à ce sujet, mais c'est ce que l'on m'a dit.

L'hon. M. LAPOINTE: En effet.

Le très hon. M. BENNETT: Merci à mon honorable ami de Québec-Est (M. Lapointe) qui a confirmé mon information. Il se peut donc que la discussion de la réfection de la carte électorale soit longue. À part cela, je ne connais pas d'autre proposition qui retiendrait beaucoup la Chambre. Il y en a une très peu volumineuse que j'ai déjà indiquée, mais je n'ai pas encore eu le temps de la discuter avec mes collègues. Il est probable que nous aurons à proposer la ratification d'un traité de commerce, et c'est ce qui explique pourquoi je n'ai rien annoncé, n'étant pas encore en état de parler avec certitude. D'ici demain, j'essaierai toutefois de me renseigner aussi complètement que possible et je mettrai la Chambre au courant.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon très honorable ami a fait allusion à un traité de commerce. S'agit-il du traité avec la France?

Le très hon. M. BENNETT: Oui.

VOIES ET MOYENS

LA SITUATION DES COLONS DANS LA RÉGION DE ROUYN

L'hon. E. N. RHODES (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): L'autre jour, malheureusement, j'ai été obligé de saisir la Chambre des plaintes de certains colons, et, dans ses commentaires à ce sujet, le ministre du Travail (M. Gordon) a dit qu'elles ne venaient pas de colons établis par le gouvernement fédéral.

Aujourd'hui, j'ai reçu de nouvelles plaintes et chacun des colons mis en cause a obtenu de l'aide du Gouvernement fédéral et aussi des autorités provinciales et municipales. Cette question est de la plus haute importance et j'appelle l'attention de la Chambre et du pays tout entier sur la situation faite à ces pauvres gens qui se trouvent actuellement dans la misère la plus noire. Ces familles comptent de jeunes enfants et des bébés qui n'ont même pas de lait.